



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELCS26_09_001

OBJET :

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SMDEA

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Bernard GALY, Alain MAURY, Julien BEGHIN, Christian MILHORAT, Alain CHAUCHE, Claude CAILLIEZ, Marc SANCHEZ, Patricia TESTA, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Jean-Pierre OLSZEWSKI, Francis BOY, Jean-Emmanuel PEREIRA, Claude MARTUCHOU, André SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Pierre TOURENQ, Joëlle EYCHENNE, Muriel FREYCHE, Alain NAUDY, Christine TEQUI, Pierre-Vincent LOPEZ, Thierry CHAPUIS, Cédric DARDIER, Alexandre DAURIAC, Jean-Jacques GIMENO, Bernard MERCIER, Charles LEDUC, Estela LLUSCA, Laetitia LOUBIERES, Didier MASSIP, Gérard ROGGERO, Jean-Luc ROUAN, Patrice KOMORNICZAK, Patrick SALVY, Frédéric VUILLEM, Philippe CALVAYRAC, Jérôme BLASQUEZ

ABSENTS :

Michel LABEUR, Raymond DENJEAN, Norbert PULL, Alain METGE, Fabien GUICHOU, Géraldine PONS, Nicole QUILLIEN, Jean-Michel SOLER, Aubert BENOIT, Richard BOESPFLUG, Flavie CONCHESO, Reyes CRUZ, Patrick EYCHENNE, Christian FITE, Tom GARRIGUES, Carole GHIRARDI, Marie GILAMA, Nadine LLORENS, Guillaume LOPEZ, Véronique OLIVIER, Julie PACHECO, Gérard PIRES, Jean-Yves RIPOLL, Jean-Luc TARDY

PROCURATIONS :

Raymond BERDOU donne procuration à Henri BENABENT

Francis MAGDALOU donne procuration à Francis BOY
Didier REY donne procuration à Christian MILHORAT
Jeanine IZAAC donne procuration à Jérôme BLASQUEZ
Monique BORDES donne procuration à Joëlle EYCHENNE
Nathalie CANAL donne procuration à Muriel FREYCHE
Martine ESTEBAN donne procuration à Jean-Claude SERRES
Jean-Paul FERRE donne procuration à Christine TEQUI
Jean-Noël VIGNEAU donne procuration à Marc SANCHEZ
Gilles BICHEYRE donne procuration à Jean-Emmanuel PEREIRA
Dominique FOURCADE donne procuration à Alain NAUDY
Serge PICARD donne procuration à Laetitia LOUBIERES

Secrétaire de séance : M. Jérôme BLASQUEZ

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code des juridictions financières, et notamment ses articles L. 243-5 et L. 243-6,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie relatif à la gestion du SMDEA pour les exercices 2019 à 2026,

Vu la réponse écrite apportée par l'exécutif.

Considérant que le rapport d'observations définitives de la CRC doit être communiqué à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, faire l'objet d'un envoi préalable avec la convocation et donner lieu à un débat ;

Considérant la présentation synthétique des constats et des recommandations formulées par la CRC faite ce jour à l'assemblée. La chambre régionale des comptes a procédé à une **enquête régionale** portant sur la gestion de la compétence « alimentation en eau potable » par les collectivités d'Occitanie.

Considérant que dans ce contrôle, la chambre a cherché à apporter une réponse aux deux questions suivantes :

- * Le syndicat assure-t-il aux usagers un accès à une eau de qualité, en quantité suffisante ?
- * Le maintien en bon état du réseau d'eau potable est-il financièrement et socialement soutenable d'autre part ?

Considérant que Mme Christine TEQUI a produit une réponse écrite à l'ensemble des observations provisoires produites.

Qu'après avoir examiné les réponses reçues dans sa séance du 19 mai 2026, la chambre a arrêté les observations définitives et publié le 30 août 2026 son rapport définitif.

Le rapport a ainsi été porté au débat comme suit :

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SMDEA

Horaire 29/09/2026 19:08:52

Scrutin Public

Pour	100,0 %	48 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		2 voix

• **PREND ACTE ,**

De la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes 2026 concernant le SMDEA.

• **DÉCIDE,**

De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

 Christine TEQUI
Présidence
6 oct. 2026